

ARRETE DU MAIRE
ARR_062011

Le Maire de SERRAVAL,

Vu l'article L112-1 du Code de la voirie routière ;

Vu l'article R11-5 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les pièces du dossier comportant un plan de situation, un plan général, un plan parcellaire, la liste des propriétaires et une notice explicative ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DEL_462010 en date du 25 novembre 2010 ;

ARRETE :

Article 1 : Il sera procédé dans la Commune de SERRAVAL à une enquête publique en vue du plan d'alignement partiel de la voie communale n° 18 au lieu-dit « La Lavanche».

Article 2 : Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Monsieur Claude LANSARD, commissaire enquêteur figurant sur la liste départementale, domicilié 33 chemin des fins 74000 ANNECY.

Article 3 : Les pièces du dossier relatif à la dite enquête, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la Mairie de SERRAVAL pendant quinze jours du 17 mars 2011 au 31 mars 2011 où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture de la Mairie (du lundi au samedi sauf le mercredi de 9 H 00 à 12 H 00) et formuler ses observations sur le registre.

Article 4 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, cet arrêté sera publié par voie d'affichage dans la commune. Un certificat d'affichage sera établi par mes soins.

Article 5 : Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de SERRAVAL le 17 mars 2011 de 10 H 00 à 12 H 00 et le 31 mars 2011 de 10 H 00 à 12 H 00 pour recevoir les observations verbales des personnes et les consigner sur le registre d'enquête.

Article 6 : A l'expiration du délai prescrit ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra, avec ses conclusions motivées, le dossier d'enquête à Monsieur le Maire de SERRAVAL dans le délai d'un mois.

Article 7 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (Direction des Relations avec les Collectivités Locales),
- Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Fait à Serraval, le 15 février 2011.

Le Maire,
Jean-Louis RICхарME

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

*Le Maire,
Jean-Louis RICхарME*